



CONCERTACTION
FEMMES • ESTRIE

187, rue Laurier, bur. 301, Sherbrooke QC J1H 4Z4

CAS - 86M
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

L'ÉGALITÉ, UN PROJET INACHEVÉ !

Mémoire présenté à

La Commission des affaires sociales dans le cadre de la

Commission parlementaire sur le

Concept d'égalité et de la politique en condition féminine

Décembre 2004

Brève présentation de l'organisme

"Au commencement, il y a eu des féministes en région" (Source Réseau des tables) et celles-ci continuent d'œuvrer à l'égalité au sein des groupes de femmes et de leur table régionale de concertation.

Créé en 1982 pour répondre avant tout à des besoins de liaison, de concertation et de solidarité, ConcertAction est un réseau féministe régional qui agit avec ses groupes membres ¹. Nous intervenons dans une pluralité de domaines comme la santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et la violence, le développement social, la participation des femmes aux instances décisionnelles, etc. Toutefois, nous ne nous résumons pas exclusivement à nos dossiers, publications, problématiques et structures, car nous sommes d'abord et avant tout un mouvement vivant, en changement et constamment en action.

Nos mandats

Autour d'une table régionale de groupes de femmes, pour relever les défis féministes en région, nous nous référons constamment à nos mandats qui ont été modifiés au cours des années:

- Regrouper, faire connaître et soutenir les groupes de femmes en Estrie
- Travailler à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des femmes et des groupes de femmes dans une perspective féministe
- Favoriser la concertation entre les groupes de femmes en vue d'actions et de prises de positions collectives
- Maintenir et développer une solidarité régionale et nationale entre les groupes de femmes
- À titre d'alliée, représenter les intérêts des femmes et des groupes de femmes auprès des différentes instances régionales et nationales
- Assurer les liens entre les groupes de femmes de l'Estrie et ceux des autres régions du Québec

Nos approches et expertises

Au cours de ces années, les femmes des groupes de femmes ont acquis grâce à la formation et à leur expérience terrain, une meilleure connaissance des problèmes vécus par les femmes et ont développé des approches spécifiques. En dehors de leur sphère respective elles ont, au fil des ans, appris à former des partenariats avec les organismes et les décideurs du milieu ce qui a favorisé la connaissance, la reconnaissance des services offerts par les groupes de femmes ainsi que l'amélioration des conditions de vie des estriennes.

Au fil des ans, les groupes membres ont constamment senti le besoin d'harmoniser leurs objectifs et le fonctionnement de la table aux nouvelles réalités qui se présentaient à eux. Ainsi, en 1992, puis en 1998, les membres ont remanié les objectifs et le mode de fonctionnement de leur table régionale. ConcertAction est toujours une plate-forme évolutive aux services des femmes et des groupes de femmes de la région. L'organisation régionale des marches de 1995 *Du pain et des roses* et celle de l'an 2000 *La Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence* l'ont rendu plus visible, solidaire et organisée « *Pour que ça change !* »

¹ Les dix-huit groupes de femmes membres travaillent à l'amélioration des conditions de vie des femmes et à la défense de leurs droits. Ils le font dans des secteurs et champs d'action très variés.

Préambule

Structure de liaison et de concertation, la Table régionale a vécu directement, au cours des dernières décennies, plusieurs changements importants dans la foulée des politiques dites de régionalisation des gouvernements. Ceux-ci touchaient des champs d'intervention majeurs pour les femmes, notamment le développement régional, la santé et les services sociaux. La Table régionale a su devenir rapidement une interlocutrice reconnue et interpellée par différentes instances et acteurs sur plusieurs terrains à la fois.

Toutes ces modifications importantes, faut-il le rappeler, sont apparues sur fond de crise, de coupures massives dans les dépenses publiques et de redéfinition des orientations gouvernementales dans des secteurs majeurs pour le quotidien des femmes et pour les groupes qui interviennent sur le terrain. Et, plus récemment, apparaissent en filigrane d'autres changements qui risquent fort de venir bouleverser l'échiquier des femmes et des groupes de femmes.

En tant que citoyennes, les femmes ont des droits, dont celui que le gouvernement prenne leurs préoccupations et leurs besoins au sérieux. Or, le droit des citoyennes et des citoyens de participer aux processus décisionnels est fondamental dans une saine démocratie. Pour respecter, protéger, promouvoir et garantir l'égalité, la consultation en cours se doit d'être entendue. Nous jugeons donc que notre **expertise terrain doit être prise en compte**. Voilà pourquoi nous tenons à nous exprimer publiquement à cette commission parlementaire afin que notre parole et notre point de vue soient pris en considération.

Ainsi, dans ce court mémoire, spécifions que nous nous attarderons uniquement à souligner les oublis ou les moments où nous ne sommes pas d'accord avec l'Avis du Conseil du Statut de la femme (CSF). Cependant, disons-le, la première partie nous apparaît un excellent portrait synthétique de la situation.



Portrait de la situation

Oui des pas de géantE vers l'égalité de droits ont été faits, mais cela coulait de source que c'était une avancée inéluctable ! Reste maintenant un autre long parcours vers l'égalité de fait à réaliser. Mais vu la fragilité des avancées et les reculs actuels, si on continue dans la même voie, celui-ci risque même d'être freiné. D'autres pas de géants pressent, **l'inégalité de faits est inadmissible et ne peut perdurer**.

En effet, tandis que les mesures prises par l'État et le gouvernement devraient accélérer l'instauration et la réalisation d'une égale participation des femmes et des hommes à la vie politique, économique, sociale, culturelle et civile, nous constatons plutôt des vides et des reculs. Depuis quelque temps, nous n'avons pas de ministre attitrée en condition de vie des femmes, pas de nouvelle politique en matière de condition féminine, une loi 34 qui a fait chuter le nombre de femmes aux instances décisionnelles régionales, etc.

Pour se diriger de façon éclairée vers une réelle égalité de fait, il aurait été important d'introduire dans le bilan des avancées et des obstacles persistants contenus dans l'Avis CSF, le bilan des ressources investies et des moyens utilisés. Ce dernier nous aurait permis de dire si oui ou non, l'État et les gouvernements avaient assez investi dans l'atteinte de ses obligations en matière d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Il aurait aussi permis à l'État et aux gouvernements, d'expliquer leurs choix et pourquoi ils n'ont pas adopté de mesures ou des programmes spéciaux sans avoir recours à l'éternelle réponse de l'impuissance face aux possibilités financières.

Le gouvernement actuel initie cette consultation pour instaurer un « nouveau » contrat social sans que l'État n'ait rendu compte des résultats des lois, programmes, mesures spécifiques, plans d'action, etc. Mais l'ensemble des femmes et des groupes de femmes concerné de façon très particulière, s'attendait à se prononcer sur ce qu'il fallait pour réellement atteindre l'égalité de fait et non pas sur un concept d'égalité associé à la conception d'une politique d'égalité. Nous réclamions et vous le saviez, **la reconduction d'une politique en condition féminine** et ce à titre de table régionale et à l'instar de la Fédération des femmes du Québec, du Réseau québécois des tables régionales et de beaucoup d'autres groupes de femmes.

L'égalité, plus qu'une volonté du gouvernement : des obligations

D'abord et en tout premier lieu, nous pensons que l'État et le gouvernement doivent donner l'exemple aux acteurs, aux partenaires et aux hommes du Québec pour susciter leur engagement et leur solidarité. Pour ce faire, l'État doit préalablement rencontrer les **trois obligations fondamentales au centre de la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes** :

1. *« garantir l'absence de toute discrimination directe ou indirecte dans la loi ;*
2. *améliorer les conditions féminines de fait par des politiques et programmes concrets ;*
3. *aménager les relations qui prédominent entre les sexes et de lutter contre la persistance des stéréotypes fondés sur le sexe et préjudiciables aux femmes »²*

Il est certain que des actions, programmes et mesures ont été mis de l'avant, **mais l'État et le gouvernement se doivent de progresser parce qu'il n'y a toujours pas d'égalité de fait.** Cet état de situation milite en faveur du renforcement des structures assignées à l'élimination de la discrimination systémique, au retour d'une ministre à la condition féminine, en la reconduction d'une politique en matière de condition féminine et en la reconnaissance des forces vives du mouvement des femmes du Québec.

Nous sommes d'avis, comme le propose le CSF, qu'il est « *impératif de connaître les zones de résistance et les façons de les percer* ». Mais selon nous, un bilan des gouvernements en cette matière nous indiquerait que **plus le temps passe, plus les gouvernements résistent et manquent de volonté à investir les ressources humaines et financières dans l'égalité de droits et de fait.**

² Celles-ci sont stipulées dans la recommandation générale No 25 d'un comité spécial de l'ONU concernant le premier paragraphe de l'article 4 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, portant sur les mesures temporaires spéciales.

Donc, outre les éléments du nouveau contexte mentionnés dans l'Avis du CSF (mondialisation économique, discours antiféministe, nouvelles technologies des communications et de l'information, etc.) qui font apparaître de nouveaux enjeux de société, il aurait fallu y retrouver celui dont nous venons de parler. Il est d'ailleurs mentionné dans un récent document produit par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Il s'agit de « *l'objectif de réduction des dépenses publiques, conjugué à des conditions de travail de plus en plus précaire, menace de nombreux acquis sociaux* »³.

Évidemment, ce n'est pas le seul obstacle ou et unique zone de résistance. Par contre, celle-ci doit être percée en tout premier lieu, afin de permettre que les autres soient plus faciles à éliminer. Oui pour penser à innover et en terme de stratégies nouvelles, il faut effectivement être crédible au niveau de la volonté politique à rencontrer ses obligations. Qui dit crédibilité dit État et gouvernement qui se dotent de moyens et de conditions pour rencontrer leurs obligations et accélérer l'égalité de fait et de participation des femmes dans toutes les sphères : politique, économique, sociale, culturelle, civile ou autre.

La réduction des dépenses publiques et les conditions de travail précaire demeure le défi principal auquel seront confrontés les femmes du Québec. Voilà où se situe l'importance que l'État et le gouvernement priorisent et répondent à l'obligation fondamentale d'améliorer les conditions féminines de fait par des politiques, programmes concrets et mesures temporaires spéciales. Cette obligation va dans le même sens que le renforcement des droits économiques et sociaux tel que récemment recommandé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Comme le publiait la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse « *La lutte contre la pauvreté peut permettre de corriger, à la racine, une diversité de sources d'inégalités* »⁴ et cela va dans le sens de la deuxième obligation fondamentale des États pour corriger les inégalités. Pendant que l'État et le gouvernement n'agissent pas, les inégalités continuent de se creuser et la pauvreté chez les femmes et les enfants prend de nouvelles formes. Nous sommes donc à stagner, pour ne pas dire à reculer pendant que les femmes de l'Estrie touchent un revenu moyen d'emploi de 20 300 \$ qui représente 66,9 % du revenu masculin moyen de la région (soit un rapport qui s'apparente à ce qui est observé au Québec 67,1 %) et que les femmes de la MRC d'Asbestos, par exemple, ne touchent que 57,2 % du revenu des hommes.⁵



Le projet proposé revu et corrigé

Ainsi, dans un contexte où les droits et libertés sont encore plus fragilisés, il appert que de proposer la continuité « *mais en élargissement la perspective* »⁶, nous apparaît prématuré. Les conditions et les assises à l'action ne sont pas réunies pour passer à la mise en place d'un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes.

³ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Bilan et recommandations*, Volume 1, 2003, page 16.

⁴ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Après 25 ans La Charte québécoise des droits et libertés*, Volume 2 - Études, page 88.

⁵ Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, avril 2003

⁶ Conseil du statut de la femme, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité*, 2004, page 33.

Au moment où le CSF propose de « *réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes* »⁷, il persiste des inégalités profondes entre les hommes et les femmes (nous gagnons encore collectivement environ 70% de ce que gagnent les hommes ; nous sommes encore très largement sous représentées dans les lieux de pouvoir et au prise avec la violence). Nous croyons fermement qu'il est nécessaire de remédier à cette zone de résistance, avant d'intégrer aux approches spécifiques et transversales, l'approche sociétale.

De plus, les approches spécifiques et transversales n'ont pas encore produit tous les fruits auxquels on pourrait s'attendre (par exemple, la stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'oeuvre féminine d'Emploi-Québec n'est pas encore appliquée partout ou alors mollement; le programme *À égalité pour décider* manque de fonds et devrait être bonifié) et nous ne sommes pas allés au bout de leur potentiel égalitaire. Dans un contexte où le gouvernement ne cesse de répéter que l'argent neuf se fait rare, nous risquons de voir transférer les attentes de résultats liées aux approches spécifiques et transversales vers l'approche sociétale, qui se révèle comme un panaché de promesses.

Nous avons l'habitude d'être rigoureuses et nous pensons qu'il est primordial de déterminer, en premier lieu, quelles sont les conditions qui permettraient l'arrivée d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes et d'un nouveau contrat social. Dans un deuxième temps, il nous faut travailler à l'atteinte de ces conditions avant l'élargissement des perspectives. C'est pour cela qu'il nous semble que la volonté du gouvernement doit en être une de s'allier aux groupes de femmes sur le terrain. Ces organisations sont à même d'agir sur les besoins et les causes de la discrimination systémique.

La situation demande des structures autonomes et des investissements supplémentaires pour réellement créer les assises à l'action dans toutes les approches, leviers, axes, etc. Par contre à la lecture de l'Avis, nous avons compris que le CSF ne s'autorisait pas à élaborer sur les ressources et très peu sur les structures nécessaires pour couvrir un large éventail de politiques, pratiques, approches, etc. Cela nous semble un manquement important et signifiant.

« *Réaffirmer la vision de l'égalité* », c'est s'engager à mieux protéger les droits, à les garantir et à créer des recours, des structures et des institutions pour les faire valoir. « *Réaffirmer la vision de l'égalité* » aurait nécessité qu'au sein de cet avis nous puissions retrouver la recommandation d'un CSF fort, visible et indépendant du pouvoir politique. Nous réaffirmons donc la nécessité de renforcer le Conseil du statut de la femme, le Secrétariat à la condition féminine et de nommer une ministre à la condition féminine. Et tout comme la recommandation concernant l'avenir de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, nous recommandons que le CSF soit directement rattachée à l'Assemblée nationale du Québec pour tous les aspects de sa gestion, y compris les aspects budgétaires⁸. Le CSF ne doit plus aucunement craindre d'être critique, transparent et libre dans ses analyses.

« *Réaffirmer la vision de l'égalité* », et poser la volonté du gouvernement « *comme une condition de réussite* » c'est scander des slogans désincarnés parce qu'actuellement la volonté du gouvernement n'est pas au rendez-vous. Peut-on singulièrement parler de volonté du gouvernement quand celui-ci au lieu de régler la question de l'équité salariale, envisage peut-être encore de contester un jugement de la Cour supérieure qui l'empêche de se soustraire à la loi sur l'équité salariale ? Peut-on parler de volonté du gouvernement quand

⁷ Conseil du statut de la femme, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité*, 2004, page 33.

⁸ Après 25 ans, la Charte québécoise des droits et libertés, Volume 1 - Recommandation 19, page 87

celui-ci met en branle la fameuse machine de la réingénierie et souhaite une « modernisation » du Conseil du statut de la femme pour qu'il devienne par exemple un Conseil de l'égalité des hommes et des femmes ? N'envoie-t-il pas plutôt le signal qu'il considère que l'égalité est atteinte et qu'il en a fait suffisamment pour la cause des femmes et que c'est maintenant à la société de faire sa part ?

Le Groupe d'experts des Nations unies sur les mécanismes nationaux a révélé, dans un rapport récent *« que la restructuration fréquente des gouvernements, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, est l'un des plus grands obstacles auxquels se heurtent les mécanismes de promotion de l'égalité des femmes de nos jours (cité dans Wilcox, 1999) »*⁹. Le gouvernement fédéral a déjà pris ce virage et cela perturbe les services offerts par les mécanismes nationaux. Ceux-ci ont alors plus de difficulté à promouvoir l'égalité des femmes.

Au Québec, on s'apprête à remanier des organismes d'État oeuvrant pour la promotion des femmes et des structures gouvernementales en général. Si la volonté se maintient, cela provoquera une réorganisation profonde, la fragilisation des liens de confiance ainsi que la perturbation de la progression vers l'égalité de fait.

Le mouvement des femmes porteur du projet d'égalité

En résumé, notre analyse du contexte et des leviers pour accélérer l'instauration de l'égalité de fait nous amène à questionner fortement cet élargissement de la perspective. Nous aurions souhaité être prêts et prêtes à signer un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes et à élargir nos perspectives, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Ce choix de « nouveau » contrat social n'inclut pas la plupart des recommandations, revendications, opinions et analyses du mouvement des femmes qui est un acteur et interlocuteur privilégié.

Pour améliorer au plus vite cette situation, il faut considérer que les trois approches sont déjà mises en œuvre par les groupes de femmes sur le terrain, mais nous devons d'abord consolider les deux premières. Nous privilégions les approches spécifique et transversale jusqu'à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes soit atteinte.

Sachant de plus qu'*« il existe peu de groupes d'hommes qui défendent le droit à l'égalité tout en reconnaissant que les femmes vivent des inégalités dues au rapport entre les sexes »*¹⁰ comment compter alors sur l'appui soudain et la conviction des hommes ? N'est-il très naïf de penser qu'ils accepteront de changer quand ils jouissent de privilèges certains ? Surtout que la quête de l'égalité n'est pas *« un simple objectif idéaliste, il s'agit bien au contraire d'un champs de lutte idéologique particulièrement féroce. L'égalité met en péril les avantages »*¹¹

⁹ Condition féminine Canada, *Les mouvements de femmes et le féminisme d'État : intégrer la diversité à l'élaboration des politiques gouvernementales*, L. Pauline Rankin et Jill Vickers Adjointe à la recherche : Ann-Marie Field, Mai 2001.

¹⁰ Avis page 54.

¹¹ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Après 25 ans La Charte québécoise des droits et libertés*, Volume 2 - Études, page 64.

Évidemment, des hommes contribuent aux changements en faveur de l'égalité, mais étant donné le contexte, les femmes doivent garder le leadership dans ce processus vers l'autonomie et l'émancipation. D'ailleurs, les groupes d'hommes pro féministes ont compris et respectent le fait que nous ayons droit à l'autodétermination. Nos expériences collectives et terrain nous le démontrent. Ainsi, la mixité peut être de mise, mais ne peut aucunement être imposée au sein des groupes et instances de femmes.

Nous sommes inquiètes et appréhendons le passage marqué à l'approche sociétale. Nous considérons cette stratégie « habile » pour un gouvernement qui veut de moins en moins investir. Sa volonté de désengagement fait en sorte que le gouvernement demande à la société civile de se substituer à ces obligations. Cela ne peut que ralentir d'autant plus les avancées.

ADS ou AIÉ – une réelle mise en application

Le passage terminologique de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) vers l'approche intégrée de l'égalité (AIÉ), ne nous apparaît pas neutre. Ce glissement de sens induit la symétrisation des problèmes des hommes et des femmes et nous conduit vers une politique d'égalité au lieu d'une politique globale en condition féminine.

Pourquoi avons-nous délaissé l'ADS au Québec? Devions-nous nous soumettre aux ajustements des autres pays en la matière pour moderniser la chose? Ou devions-nous freiner le Québec reconnu pour ses avancées en condition féminine? L'AIÉ est-il l'outil de gestion idéal quand un gouvernement veut imposer une politique d'égalité?

Cette approche en apparence neutre, moderne et tendance européenne, comporte à première vue des limites pour l'atteinte de l'égalité des femmes. En principe, elle est là pour réduire les inégalités, mais comme les statistiques, elle peut souvent servir à démontrer les avancées en matière de conditions de vie des femmes et taire les reculs.

Notre principale mise en garde se limitera donc à signifier que peut importe l'outil, bien que nous privilégions l'ADS, son application ne peut aucunement se substituer à des mesures spécifiques ou spéciales pour redresser, éliminer ou corriger des situations, politiques ou programmes qui seraient défavorables aux femmes.



Conclusion

La recherche de l'égalité entre les hommes et les femmes ne peut pas être un simple cri de ralliement ou une volonté désincarnée. Elle doit s'inscrire dans une politique pour devenir une réalité et être nommément portée par des instances et une ministre. Une politique en condition féminine, avec des orientations claires et des axes d'action précis arrimés avec ceux du milieu, invite à réaliser un projet de société auquel doivent travailler en premier lieu tous les ministères, organismes et partenaires gouvernementaux. Tous les leviers, axes, approches, mesures, indicateurs, etc., mis en place doivent montrer que la condition féminine fait partie des enjeux prioritaires du gouvernement qui a l'obligation de poser les jalons d'une société équitable où les femmes pourront réaliser leur plein potentiel et mettre à contribution leur expertise.

Ce qu'il faut comprendre, de plus, c'est que le titre de ministre responsable de la Condition féminine a une portée qui va bien au-delà du symbole. En n'identifiant pas publiquement cette responsabilité, on ampute la condition féminine d'une nécessaire visibilité autant que des ressources humaines requises dans la conduite des dossiers qui s'y rattachent. À cet égard, dans la réingénierie de l'appareil de l'État entreprise par le gouvernement, nous sommes particulièrement inquiètes du sort qui sera réservé aux deux institutions que sont le Conseil du Statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.

Par ailleurs, pour nous et les milliers de femmes que nous représentons, le gouvernement doit envoyer un message très clair à la population : les questions concernant l'égalité des femmes et des hommes font partie des priorités de celui-ci tant que la question de l'égalité de fait ne sera pas réglée. Depuis 1973, le gouvernement québécois, peu importe son allégeance politique, a toujours manifesté une grande préoccupation pour le dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le gouvernement Libéral doit continuer dans cette foulée et il ne saurait être question qu'il fasse reculer les acquis des femmes québécoises.

Les groupes de femmes veulent vous convaincre que leurs objectifs et ceux du gouvernement ne sont pas incompatibles, bien au contraire. Pour cela, il faudrait ouvrir un réel dialogue et partager nos visions respectives pour trouver des solutions qui énoncent clairement une volonté de poursuivre le travail vers l'égalité des femmes et des hommes au Québec. C'est pourquoi, en tant que femmes actives pour l'égalité des femmes et des hommes au Québec, nous désirons vous rappeler nos principales revendications :

CONSIDÉRANT que l'égalité de fait n'est pas atteinte pour les femmes au Québec;

CONSIDÉRANT que notre société est empreinte de rapports sociaux de sexe inégaux et de rapports de pouvoir;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans toutes les sphères d'action, constitue des obligations d'État et des gouvernements et la base d'une société démocratique;

CONSIDÉRANT que d'importantes compressions du féminisme d'État sont les plus grands obstacles auxquels se heurtent les mécanismes de promotion de l'égalité des femmes de nos jours;

CONSIDÉRANT que les approches spécifique et transversale doivent être consolidées pour contrer les résistances empêchant la véritable égalité de fait pour les femmes (partage des responsabilités familiales, violence conjugale, soins aux personnes, représentation des femmes dans les divers lieux de pouvoir) avant d'élargir sur l'approche sociétale;

CONSIDÉRANT l'importance d'ajuster les stratégies et les approches aux recommandations, revendications, analyses du mouvement des femmes interlocuteur privilégié :

ConcertAction Femmes Estrie et ses groupes membres demandent que le gouvernement du Québec s'engage à accélérer l'atteinte d'une véritable égalité de fait et à se doter de mesures spécifiques ou spéciales.

Dans ce sens, nous recommandons de :

- Nommer une ministre déléguée à la condition féminine rattachée au comité exécutif ou au Conseil des ministres, secondée dans son mandat par le Conseil du statut de la femme et par le Secrétariat à la condition féminine
- Maintenir intégralement et renforcer les mandats respectifs du Conseil du Statut de la femme (avec des répondantes régionales) et du Secrétariat à la condition féminine comme instances gouvernementales autonomes
- Reconduire une Politique gouvernementale globale en condition féminine et la mettre en application dans les plus brefs délais
- Déléguer les obligations et responsabilités de l'État et du gouvernement aux décideurs gouvernementaux, régionaux et locaux et les inscrire dans des ententes, ou lois afin qu'ils agissent dans l'atteinte de l'égalité à tous les niveaux
- Investir davantage des ressources humaines et financières pour permettre d'assumer l'ensemble des obligations et des mandats de l'État, du gouvernement ainsi que des décideurs et décideuses et augmenter les ressources disponibles pour tous les groupes oeuvrant en condition féminine
- Assurer l'intégration et l'application de l'ADS dans toute planification provinciale, régionale et locale, selon une perspective féministe, et ce, afin de ne pas occulter la discrimination systémique qui est toujours présente dans la vie des femmes
- Assurer une représentation équitable des femmes et des hommes dans les diverses structures décisionnelles du réseau de la santé et des services sociaux et au sein des Conférences régionales des élus et élues
- Affecter une responsable dédiée au dossier de condition de vie des femmes au sein des structures régionales et locales en santé et services sociaux
- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme moyen d'application de l'approche spécifique pour évaluer, au moment de leur conception et de leur élaboration, les effets distincts des programmes et politiques sur les femmes et sur les hommes, afin d'en corriger et d'en prévenir les écarts.

En terminant, nous incitons les commissaires à prendre réellement en compte ces recommandations afin de coucher sur papier un contrat social « ralliant » et appuyé par les personnes et les groupes de femmes qui oeuvrent inlassablement depuis des années à améliorer le sort de l'ensemble de notre population. Nous ne pouvons que souhaiter que vous reconnaissiez notre expérience terrain et notre expertise féministe.

Coordonnées de l'organisme

**CONCERTACTION
FEMMES ● ESTRIE**

MARIE TOUPIN

Coordonnatrice et responsable du mémoire

187, rue Laurier, bureau 301
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Téléphone : (819) 563-1987
Télécopieur : (819) 563-0204

Courriel : concertactionestrie@yahoo.fr
Site Internet: www.femmesenestrie.qc.ca